

Sensibilité aux ondes : « Il faut écouter les malades »

Après 4 ans de travaux, l'ANSES rend son avis sur l'hypersensibilité électromagnétique. PRIARTEM note qu'il s'agit de la première expertise collective consacrée à ce sujet extrêmement controversé, et reconnaît l'ampleur de la tâche à laquelle se sont attelés l'Agence et ses experts. L'association salue, par ailleurs, la démarche de l'Agence, qui a mis en consultation publique un rapport pré-définitif et pris en considération de manière transparente les nombreuses contributions qui lui ont été adressées, ce qui a notablement enrichi et fait évoluer les analyses des experts.

PRIARTEM fera dans les semaines qui viennent une analyse plus complète de cette importante somme. Mais l'ONG considère d'ores et déjà que cette expertise marque un grand pas dans la reconnaissance de la maladie même si l'Agence a considéré qu'elle ne disposait pas d'éléments expérimentaux suffisamment solides pour conclure au lien de causalité avec les expositions aux champs électromagnétiques et a choisi de laisser la question ouverte.

L'association se félicite que les experts aient ouvert de nombreuses pistes pour tenter d'expliquer les troubles et leur possible lien avec une sensibilité accrue aux expositions. Comme le constatent les experts, tout reste à faire d'un point de vue de la recherche en ces domaines.

Parmi ces pistes, plusieurs nous semblent urgentes à approfondir concernant :

- la capacité de perception des champs basses fréquences 50 Hz qui a été mis en lumière par plusieurs études sur des personnes EHS ;
- le rôle des systèmes biologiques impliqués dans la perception du champ magnétique terrestre, chez l'animal, qui sont présents chez l'être humain et dont la fonction est à ce jour inconnue (cf § 5.4 du rapport) ;
- l'impact des champs électromagnétiques sur le fonctionnement du cerveau et la communication nerveuse en général ;
- l'impact sur le sommeil et sur l'horloge circadienne ;
- le rôle du stress oxydatif et les dommages à l'ADN, dont on sait que de fortes variabilités individuelles existent vis-à-vis des mécanismes de compensation et de réparation ;

PRIARTEM salue, par ailleurs la recommandation de l'Agence de « renforcer les interactions entre scientifiques et associations de personnes se déclarant EHS ».

Enfin, l'association est soulagée que l'Agence s'exprime de façon très claire sur la réalité des douleurs et des souffrances exprimées par les personnes se déclarant EHS et sur leurs besoins d'adapter leur quotidien pour y faire face. PRIARTEM ne peut que se féliciter des recommandations de saisine de la Haute Autorité de Santé - dont c'est le rôle - en vue d'élaborer des orientations et des formations à destinations de ces professionnels.

Pour Sophie PELLETIER, présidente de PRIARTEM / Electrosensibles de France, elle-même atteinte d'EHS : « Il est aujourd'hui urgent et indispensable, que ce soit dans le domaine social, médical, scientifique, que l'on soit médecin préventeur, cadre de santé, assistant social, chercheur, décideur... d'écouter ce que disent les malades et d'associer les associations représentatives. Des milliers, peut-être des millions de français sont concernés. C'est un défi sanitaire majeur, il n'est plus possible de perdre de temps pour prévenir de nouveaux cas et prendre en charge dignement les personnes déjà atteintes ».

Voir le rapport sur le site de l'ANSES : [ici](#)

Retours presse : [Le Monde](#) ; [AFP, beaucoup repris](#)

Contact presse : PRIARTEM : 01 42 47 81 54